ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
ΓΑΛΛΙΚΗ ΣΧΟΛΗ ΑΘΗΝΩΝ

DECISION n°3-2021
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION D'ADMISSION DES MEMBRES SCIENTIFIQUES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 2021-2022

LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

Vu le décret n°2011-164 du 10 février 2011 modifié relatif aux Écoles françaises à l'étranger, en particulier son article 21 ;

Vu le règlement intérieur de l'École française d'Athènes, en particulier son article 9 ;

Vu l'avis du Président du Conseil scientifique de l'École française d'Athènes ;

DECIDE

Article 1

La commission d'admission des membres scientifiques de l'École française d'Athènes pour l'année académique 2021-2022 est composée de :

- Madame Méropi Anastassiadou
- Monsieur Olivier Delouis
- Madame Cecilia D'Ercole
- Madame Sabine Fourrier
- Monsieur Gilles Grivaud
- Monsieur Thomas Maloutas
- Madame Laurianne Martinez-Sève
- Monsieur Olivier Picard
- Monsieur Gilles de Rapper
- Monsieur Julien Zurbach

Article 2

Assistent avec voix consultative aux séances de la commission d'admission :

- Monsieur Didier Viviers, Président du Conseil scientifique de l'École française d'Athènes
- Madame Véronique Chankowski, Directrice de l'École française d'Athènes

À Athènes, le 15/02/2021

La Directrice

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Véronique CHANKOWSKI